



# PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Rouen, le 17 janvier 2024

### **VIGILANCE ORANGE-NEIGE VERGLAS ACTIVÉE – POINT DE SITUATION A 6H30**

#### **CONSIGNES DE PRÉVENTION ET INTERDICTIONS DE CIRCULATION MAINTENUES**

La nuit de mardi 16 à mercredi 17 janvier a été marquée, en Seine-Maritime, par une très faible circulation, notamment du fait des mesures réglementaires prises à l'endroit des poids lourds, qui a conduit au stationnement sur des aires dédiées de près de 500 ensemble routiers.

Comme prévu par les bulletins météo, le département a connu des pluies verglaçantes en deuxième partie de nuit, qui doivent appeler ce matin à une extrême vigilance sur les déplacements routiers, mais également piétons, les équipes des agents des routes et autoroutes signalant des conditions de circulation localement difficiles y compris sur des axes qui ont été salés.

Le préfet salue les équipes des forces de l'ordre et des autres services de l'État, des collectivités et des sociétés d'autoroutes engagées sur la gestion de cet évènement et en particulier celles qui ont procédé au salage des réseaux toute la nuit durant.

Météo-France maintient la Seine-Maritime en vigilance ORANGE « NEIGE VERGLAS » pour la journée du mercredi 17 janvier, en raison de pluies verglaçantes ou granules de glace. Les chaussées rendues glissantes (risque très important jusqu'en fin de matinée) et les précipitations de neige attendues (jusqu'à 10 cm) rendent cet épisode délicat.

Dans ce contexte et compte tenu de ces prévisions, les arrêtés d'interdiction de circulation en cours pour le département de la Seine-Maritime sont maintenues :

– la circulation des poids lourds de plus de 7,5 tonnes reste interdite sur l'ensemble du réseau routier seinomarin jusqu'à nouvel ordre.

Cette mesure de restriction de circulation n'est pas applicable aux véhicules d'intervention d'urgence des services publics, engins de secours et d'intervention, véhicules des gestionnaires du réseau routier, véhicules de livraison de produits de salage des routes, véhicules des entreprises travaillant pour le

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 53 18  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex

compte des gestionnaires du réseau routier, véhicules de dépannage et de remorquage, véhicules assurant des transports d'urgence, convois de poids lourds escortés par les forces de l'ordre, véhicules assurant la collecte et le transport de lait et véhicules transportant des animaux vivants.

– la circulation de l'ensemble des transports de ramassage scolaire et les transports collectifs interurbains (entre agglomérations) demeurent interdits ce mercredi 17 janvier.

Les opérateurs de services de transports intraurbains, en lien étroit avec leur collectivité autorité organisatrice de la mobilité (métropole, communautés urbaines et communes), détermineront, en fonction de la situation et dans l'hypothèse où des conditions météorologiques et de circulation seraient favorables, si les conditions de sécurité sont réunies pour ouvrir tout ou partie de leur réseau à la circulation. Chaque usager est ainsi invité à se renseigner sur les sites internet et applications mobiles de son réseau de transport urbain.

Les collèges et lycées resteront ouverts et accueilleront donc les élèves ce mercredi. Les écoles sont quant à elles traditionnellement fermées le mercredi.

Le préfet de la Seine-Maritime appelle les automobilistes à l'extrême vigilance et leur recommande d'adapter leur conduite aux conditions météorologiques locales et, dans la mesure du possible, à limiter leurs déplacements.

Un centre de crise est activé en préfecture depuis hier soir afin de suivre au plus près l'évolution de la situation.

### **Conseils généraux à la population.**

Ces conditions météorologiques appellent une vigilance accrue de la part de tous :

- N'entreprendre que des déplacements indispensables ;
- En cas d'obligation de déplacement :
  - Surveillez les prévisions météorologiques sur le site de [meteofrance.com](http://meteofrance.com)
  - Informer ses proches de ses déplacements
  - Se munir d'équipements spéciaux pour la voiture (pneus neige, chaînes etc.)
  - Respecter scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation
  - Allumer les feux de croisement ou de brouillard ;
- Utiliser les systèmes de ventilation et de dégivrage, afin de permettre le bon fonctionnement des essuie-glaces. En cas d'immobilisation du véhicule lors d'un déplacement, ne pas faire fonctionner le moteur pour chauffer le véhicule, les gaz d'échappement peuvent provoquer des asphyxies.

Des points de communication seront publiés autant que nécessaires. Ils seront mis en ligne sur **le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime** : [www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr) ainsi que sur **les réseaux sociaux X et Facebook (@Prefet76)**.

**Cabinet du préfet**  
**Service régional et départemental**  
**de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 53 18  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex